



Droit a la complémentaire invalidité

Par **gillesrachel**, le **09/04/2008** à **15:16**

mon mari es en invalidité. Jusqu'a maintenant, il était compléter par l'assurance de son employeur(régime agricole) que se soit en AT ou enmaladie. Aujourd'hui il lui demande de fournir son contrat de travail et ses fiches de payes pour regarder s'il a des droits. Or la société pour laquelle mon mari a été embauché a été racheter(avec les employés) alors qu'il était déjà en AT.Puis il a été licencié par cette nouvelle société pour inaptitude. Cependant il n'a jamais eu de nouveau contrat de travail même si ces fiches de payes ont changées d'entêtes et qu'il ai été licencié par la nouvelle société.rnrnQue doit il faire pour pouvoir touché sa complémentaire?rnQue doit il envoyé réellement a la complémentaire?rnEst ce normal que celle ci demande ces pièces?rnrnMerci de me répondre rapidement...